

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix sept, le trente juin, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt et un juin, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Denis SARGERET, Maire.

### Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Lecture du compte rendu du précédent conseil
3. Elections d'un délégué et de trois suppléants en vu de l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2017.
4. Attribution de marchés concernant les travaux de l'église
5. Identification des derniers biens sans maître
6. Bornage du terrain ZH75
7. Questions diverses

### Sont présents :

Messieurs Denis SARGERET, Richard JOUANNEAU, Stéphane PETITHOMME, Alix DUCHESNE Adjoint, Messieurs Christian TOPART et Jacques RENARD formant la majorité des membres en exercice.

### Absents excusés :

Madame Annie BENINCA.

Mme Cindy VION

Mme Myriam LINSTER ayant donné pouvoir à Monsieur Richard JOUANNEAU

M Sébastien ROLLAND ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques RENARD

### 1/ Monsieur Jacques RENARD a été désigné à la majorité des voix Secrétaire de séance.

### DELIBERATIONS

**Délibération 15/17 :** Election d'un délégué en vue de l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2017

**Délibération 16/17 :** Election de trois suppléants en vue de l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2017

**Délibération 17/17 :** Attribution du marché concernant les travaux de l'église

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

**Délibération 18/17** : Bornage de la parcelle ZH75

**Délibération 19/17** : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés coordonné par le SMDEGTVO

## **2/ Lecture du Procès Verbal de la séance du 16 mars 2017**

Le compte rendu de la séance du 13 avril 2017 est approuvé par les membres du conseil à la majorité des voix.

## **3/ Election d'un délégué en vue de l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2017**

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017,

### **a/ composition du bureau électoral**

M. le 1<sup>er</sup> adjoint indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Richard JOUANNEAU, Monsieur Jacques RENARD et Monsieur Christian TOPART et Monsieur Stéphane PETITHOMME.

La présidence du bureau est assuré par Monsieur Alix DUCHESNE

### **b/ élection du délégué**

Les candidatures enregistrées :

Monsieur Denis SARGERET,

M le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

### **Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

Nombre de bulletins : sept

Bulletins blancs : un

Bulletins nuls : zéro

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

Suffrages exprimés : six

Majorité absolue : quatre

**Ont obtenu :**

Monsieur Denis SARGERET : six voix

Monsieur Denis SARGERET, ayant obtenu la majorité, est proclamé élu en qualité de délégué.

**Election de trois suppléants en vue de l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2017**

Il est ensuite procédé à l'élection des suppléants

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017,

**a/ composition du bureau électoral**

M. le premier adjoint indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Richard JOUANNEAU, Monsieur Jacques RENARD et Monsieur Christian TOPART et Monsieur Stéphane PETITHOMME.

La présidence du bureau est assuré par Monsieur Alix DUCHESNE

**b/ élection des trois suppléants :**

Les candidatures enregistrées :

Monsieur, Alix DUCHESNE,

Monsieur Richard JOUANNEAU,

Monsieur Stéphane PETITHOMME

M le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : sept

Bulletins blancs : un

Bulletins nuls : zéro

Suffrages exprimés : six

Majorité absolue : quatre

Ont obtenu

Monsieur, Alix DUCHESNE : six voix

Monsieur Richard JOUANNEAU : six voix

Monsieur Stéphane PETITHOMME : six voix

Messieurs Alix DUCHESNE, Richard JOUANNEAU et Stéphane PETITHOMME ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants.

#### **4/ Attribution de marché concernant les travaux de l'église**

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 8 juin 2017 pour l'ouverture des enveloppes a analysé l'ensemble des 14 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

- Pour le lot n°01 – Maçonnerie - Pierre de taille : l'Entreprise TERH MONUMENTS HISTORIQUES domiciliée Chemin des carrières - 27200 VERNON - pour un montant de 164 810,50 € HT (marché de base) et les variantes obligatoires :

Variante n°1-1 : 9 230,00 € HT

Variante n°1-2 : 9 514,00 € HT

- Pour le lot n°02 – Charpente : l'Entreprise LELU - domiciliée 103, rue Louis Clotuche – 60170 PIMPRESZ - pour un montant de 61 107,60 € HT

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

– Pour le lot n°03 – Couverture : l'Entreprise AUBERT COUVERTURE - domiciliée La Quesneillère - 14410 VASSY – pour un montant de 90 763,58 € HT

– Pour le lot n°04 – Campanaire : l'Entreprise BODET SA- domiciliée 180 rue Vaugirard - 75015 PARIS - pour un montant de 4836,00 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 4 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les 4 lots de l'appel d'offres (lot n°1 – 2 – 3 – 4) relatif à la consolidation du clocher et couverture de la Nef de l'Eglise Notre Dame de Théméricourt conformément au descriptif rédigé ci-dessus, pour un montant total HT en euros des offres proposées (avec variantes obligatoires) de 340 261,68 euros HT.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.

#### **4/ Bornage ZH 75**

Suite à la réception du Procès Verbal modifié de Bornage et de reconnaissance de limites concernant la parcelle ZH 75, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce bornage et autorise Monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant.

#### **5/ Questions diverses**

Suite à la décision, prise en Assemblée Générale du syndicat mixte départemental électricité gaz télécommunication (SMDEGTVO) en date du 15 décembre 2016, de coordonner un groupement de commandes pour l'achat d'énergie à l'attention des collectivités, il est demandé de prendre une délibération approuvant l'acte constitutif du groupement.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et notamment son article 28,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la suppression de certains tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel,

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie ci-joint en annexe,  
 Considérant que la commune de Théméricourt a des besoins en matière d'achat d'énergie et services associés,  
 Considérant l'intérêt pour la commune de Théméricourt d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés du SMDETGVO,

**APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés coordonné par le SMDETGVO,

**DONNE** mandat au Président du SMDETGVO pour signer et notifier les marchés ou accords cadres dont la commune de Théméricourt sera partie prenante,

**DECIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Théméricourt est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés

**AUTORISE** le maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Un point est fait sur les logements, le logement n°3 se libère fin août, des candidatures pour la location ont été reçues.

Monsieur JOUANNEAU fait un point sur l'appel d'offre du Contrat Rural.

Monsieur RENARD expose l'avancée concernant les travaux de l'église.

En ce qui concerne le recensement des biens sans maître, la commission urbanisme prendra ce dossier en charge au dernier trimestre 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21:00